

CONVOCATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 12 juin 2025 à 19h00 à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Subventions 2025

PLUi : approbation du plan de zonage d'assainissement

Concertation sur le PCS : plan communal de sauvegarde

Questions diverses

Fait à la Vèze, le 5 juin 2025

Le Maire,

Jean-Pierre JANNIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

Le 12 juin 2025, à 19h00, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre JANNIN.

Etaient présents : tous les conseillers sauf Mme Judith BOURGOIN qui donne pouvoir à Mme Alice TONNIN et M. Jérôme TRONCIN à Mme Sandrine CREVOISIER.

Date de convocation : 5 juin 2025

La séance du conseil municipal débute à 19h05

1/ désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Monsieur Christophe BOURDIER pour remplir cette fonction.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur la réfection d'une partie du chemin des Crêtets, sous forme d'un fonds de concours.

Pour : 9/9

2/ approbation du projet de procès-verbal de la séance précédente

Le maire invite les conseillers municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025. En l'absence d'observations, le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3/ subventions 2025

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention 2025 et délibéré, le conseil municipal décide d'allouer aux associations suivantes :

Donneur de sang : 100 €

Foyer socio-éducatif du collège de Saône : 184 €

Jeunes sapeurs-pompiers : 100 €

Onco Doubs : 116 €.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

4/ PLUi : approbation du plan de zonage d'assainissement

Le Conseil Communautaire du Grand Besançon Métropole a décidé d'arrêter le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) fin de l'année 2025.

Parmi les pièces annexées au PLUi figurent les zonages d'assainissement collectif et non collectif, qui déterminent les secteurs qui sont ou seront soit desservis par un collecteur d'eaux usées relié à un ouvrage collectif de traitement, soit équipés de systèmes d'assainissement non collectif (ANC) installés par les propriétaires. Pour chaque commune de Grand Besançon Métropole, les plans de zonage d'assainissement existants ont été actualisés en tenant compte de la cartographie des réseaux d'eaux usées. Une délibération doit être prise pour arrêter le plan de zonage d'assainissement de la commune.

Après avoir pris connaissance des documents et des demandes de modification à apporter, et délibéré, le conseil municipal valide le plan de zonage d'assainissement de la commune de La Vèze.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

5/ travaux de réfection chemin des Crêtets

Monsieur le Maire de LA VEZE expose que dans le cadre du transfert, au 1er janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Pour la commune de LA VEZE, le service voirie de GBM propose pour cette année la réfection d'une partie du chemin des Crêtets sur une longueur de 1150 m², dont 450 m² pour un montant estimé de 18 000 € HT à charge de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord de principe pour les travaux supplémentaires chemin des Crêtets. Le solde comptable arrêté par GBM et la signature de la convention « fonds de concours » feront l'objet d'une autre délibération.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Concertation sur le Plan communal de sauvegarde

Le conseil municipal se réunira le 3 juillet à 18h30

Informations, questions diverses

L'association du Monument des Aviateurs de Fontain a fait éditer un livre sur le 80^{ème} anniversaire (prix 35 €).

Deux appartements du presbytère sont à louer.

Monsieur le Maire a reçu une demande pour la pose d'un miroir au niveau du 19 Grande rue. Une partie des conseillers n'en voit pas l'utilité.

Tapage nocturne récurrent : des administrés se sont plaints et la gendarmerie est intervenue dans la nuit du samedi au dimanche de la Pentecôte. Un courrier sera envoyé au propriétaire des lieux.

Fin de la séance : 20h30

Liste des délibérations prises lors de cette séance

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Subventions 2025

PLUi : approbation du plan de zonage d'assainissement

Travaux de réfection chemin des Crêtets

Liste des membres présents :

Christophe BOURDIER, Jacques CHOPARD, Sandrine CREVOISIER, Jean-Pierre JANNIN, Annick HENRIET, Didier ROCHET et Alice TONNIN.